



CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 17 octobre 2023 à 18h30

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 17 octobre 2023 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie.

PRÉSENTS :

Eric MARGERIE, Maire,
Laurence MAUREY, Michel DECAMBOS, Magali LONCLE, Pascal GENISSEL adjoints,
Sophie PHILIPPE, Nelly LÉBOUCHER, Marie-Pierre LENAULT,
Guillaume LECOEUR, David BOUDET, Antoine BARBULEE,
Solène MAURICE-PEROUMAL

ABSENTS EXCUSÉS :

Sandrine BOURDON, Emmanuel LAUDO, Sylvain GUILBAULT,
Yoann GIBON, Céline OBIANG OBAME

POUVOIRS :

Sandrine BOURDON donne pouvoir à Laurence MAUREY
Emmanuel LAUDO donne pouvoir à Solène MAURICE-PEROUMAL
Sylvain GUILBAULT donne pouvoir à David BOUDET

SECRÉTAIRE :

Antoine BARBULEE

INVITÉE :

Valérie MARJAK, secrétaire générale des services

Antoine BARBULEE est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint à 18h40.

Monsieur le Maire ouvre la séance par une minute de silence à la mémoire de Dominique BERNARD, professeur de français au lycée Gambetta d'Arras, assassiné par un terroriste islamiste.

Puis avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire poursuit la séance et souhaite la bienvenue à Ben HOOGEVEEN, jeune allemand et hollandais (double nationalité) de 18 ans en SVE (Service Volontaire Européen), accompagné du Président du Comité de jumelage Argences – Hettstadt, Monsieur Gilbert LABOUROT et de son tuteur, Didier BOURGOIN, membre du comité de jumelage en charge du programme SVE. Monsieur Gilbert LABOUROT et Ben se présentent au Conseil municipal.

Leur but est de sensibiliser les jeunes à l'Europe et à la citoyenneté européenne et d'inciter les jeunes à être mobiles.

Ben a 18 ans, il habite à côté de Francfort en Allemagne et parle néerlandais, allemand et français. Monsieur le Maire lui souhaite un bon séjour en France. Il remercie alors Ben HOOGEVEEN, Gilbert LABOUROT et Didier BOURGOIN pour ce moment d'échange et ces derniers quittent la salle.

L'ordre du jour suivant est abordé :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12/09/2023

AFFAIRES GENERALES

2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au Maire
3. Composition de la commission jeunesse – Modification

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

4. Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communication électroniques en très haut débit en fibre optique 1 à 36 rue des British Guards
5. Constitution d'un droit réel de jouissance spéciale au profit du SDEC ENERGIE (Syndicat Départemental d'Energies du Calvados)
6. Mobilier urbain – Avenant à la convention

PERSONNEL COMMUNAL

7. Créations de poste
8. Centre de Gestion du Calvados – Convention d'aide au recrutement
9. Informations

AFFAIRES FINANCIERES

10. Solidarité avec les populations marocaines et lybiennes – Don
11. Ligue de l'Enseignement de Normandie – Subvention
12. Subvention exceptionnelle à l'AJ Cagny Basket
13. Dissolution du foyer rural – Reprise des fonds de l'association
14. Loyer du logement communal 2 route de Paris
15. Garage communal n° 11 rue Adolphe Lebaudy – Bail au profit de l'Association des Parents d'Elèves
16. Attribution de chèques cadeaux

SPORTS – LOISIRS - CULTURE

17. Association des parents d'élèves – Assemblée générale du 18/09/2023
18. Comité de jumelage – Assemblée générale du 20/09/2023
19. Créa fleurs – Assemblée générale du 3/10/2023
20. Club de tennis – Assemblée générale du 6/10/2023
21. Compte rendu de la réunion de rentrée des associations du 21/09/2023
22. Compte rendu de la réunion d'organisation de l'exposition de la reproduction de la tapisserie de Bayeux du 22/09/2023

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

23. Commission voirie du 20/09/2023
24. Commission bâtiments du 28/09/2023
25. Commission information - communication du 2/10/2023
26. Commission urbanisme du 5/10/2023
27. Commission cadre de vie - environnement du 11/10/2023

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

28. CDC Val ès dunes – Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 31/08/2023
29. CDC Val ès dunes – Liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil communautaire du 28/09/2023
30. CDC Val ès dunes – Rapport d'activités 2022

AFFAIRES DIVERSES

31. Informations diverses
32. Planning trimestriel
33. Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/09/2023

délibération 2023/085

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 2023.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix POUR) :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023.

AFFAIRES GENERALES

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

DECISION PRISE PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL LOCATION DES GARAGES RUE DE LA SUCRERIE

N° 2023/3

Le Maire de la commune de Cagny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n° 2020/057 du 7 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire en ce qu'elle autorise le Maire à décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer les baux de location des 9 garages du n° 1 au n° 9, rue de la Sucrierie, avec effet au 1^{er} octobre 2023 pour une durée d'un an avec les personnes suivantes :

- Garage n° 1 : Mme SOUEF Murielle
- Garage n° 2 : Mme ROBERT Lydia
- Garage n° 3 : Mme STEPHAN Meghann
- Garage n° 4 : Mr BELLERY Olivier
- Garage n° 5 : Mme MARIE Marylène
- Garage n° 6 : Mr LEMARIE Francis
- Garage n° 7 : Mr POTIER DE COURCY Tony
- Garage n° 8 : Mr LOMONDAIS Dominique
- Garage n° 9 : Mme PHILIPPE Peggy

Article 2 : de fixer le prix mensuel du loyer à 60 euros.

DECISION PRISE PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL LOCATION DU DOJO DU GYMNASE DU PETIT BOIS

N° 2023/2

Le Maire de la commune de Cagny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n° 2020/057 du 7 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire en ce qu'elle autorise le Maire à décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

DECIDE

Article 1^{er} : un bail civil de location du dojo du gymnase du Petit Bois, afin d'organiser des ateliers de méditation, est établi entre la commune de Cagny et Madame Mélanie JACQUELINE dans les conditions telles que définies ci-après :

La location est consentie et acceptée les vendredis de 20h00 à 21h15 pour une durée de 9 mois à compter du 1^{er} octobre 2023 pour se terminer le 30 juin 2024, moyennant un loyer mensuel de 20 €.

COMPOSITION DE LA COMMISSION JEUNESSE - MODIFICATIONS

délibération 2022/086

La commission « Jeunesse » a été créée par délibération n° 2020/034 du 9 juin 2020 et composée des membres suivants :

Président : Eric MARGERIE
Vice-président : Laurence MAUREY
Membres : Magali LONCLE, Sandrine BOURDON, Marie-Pierre LENAULT, Emmanuel LAUDO, Solène MAURICE-PEROUMAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Guillaume LECOEUR souhaite intégrer la commission jeunesse.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix POUR) :

- Désigne au sein de la commission « Jeunesse » Guillaume LECOEUR, la composition de la commission étant la suivante :

Président : Eric MARGERIE
Vice Président : Laurence MAUREY
Membres : Magali LONCLE, Sandrine BOURDON, Marie-Pierre LENAULT, Guillaume LECOEUR, Emmanuel LAUDO, Solène MAURICE-PEROUMAL

- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES EN TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE – 1 A 36 RUE DES BRITISH GUARDS

délibération 2023/087

La société ALTITUDE INFRA CALVADOS assure le financement, la conception, la construction et l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique du Calvados, en exécution de la convention de délégation de service public conclue le 6 janvier 2012, avec le Département du Calvados.

La société ALTITUDE INFRA CALVADOS, à ce titre, et dans le cadre réglementaire met les infrastructures ou réseaux à la disposition de tout opérateur de services, usager du réseau ALTITUDE INFRA CALVADOS. Ces opérateurs de services proposent leurs offres très haut débit à l'utilisateur final.

La convention fixe les conditions :

- De gestion, d'entretien et de remplacement des installations très haut débit mises à disposition par la commune de Cagny pour l'ensemble des logements ou locaux préfabriqués 1 à 36 rue des British Guards.
- D'établissement d'accès à ce réseau très haut débit et d'entretien des installations pour l'ensemble des logements ou locaux non préfabriqués 1 à 36 rue des British Guards.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix POUR) :

- *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique 1 à 36 rue des British Guards,*
- *Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

CONSTITUTION D'UN DROIT REEL DE JOUISSANCE SPECIALE AU PROFIT DU SDEC ENERGIE (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CALVADOS)

délibération 2023/088

Le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (le SDEC ENERGIE) a signé un protocole d'accord conclu à titre gratuit le 2 octobre 2020 avec la société FONCIM IMMOBILIER, propriétaire de la parcelle AK 417 à Cagny, située dans le lotissement « Domaine de la Boissière », en vue de permettre l'établissement et l'exploitation sur cette parcelle d'un équipement du réseau de distribution publique d'électricité. FONCIM IMMOBILIER reconnaît au SDEC ENERGIE le droit d'y établir à demeure un droit réel de jouissance spéciale pour l'établissement de la pose d'un câble de distribution publique 230/240V sur une longueur d'environ 83m, ainsi que la pose de 8 coffrets électriques. En cas de transfert de propriété, le propriétaire de la parcelle s'engage à porter à la connaissance des personnes qui ont ou qui acquièrent des droits sur la parcelle d'implantation de l'ouvrage cette convention.

Par délibération n° 2021/093 du 12 octobre 2021, le conseil municipal a approuvé la rétrocession amiable de la parcelle AK 417 d'une surface de 1 745 m² et l'intégration de cette parcelle au domaine public communal.

La parcelle AK 417 appartenant au domaine public communal, il s'agit de consentir au SDEC ENERGIE le droit réel de jouissance spéciale pour l'établissement de la pose d'un câble de distribution publique 230/240V sur une longueur d'environ 83m, ainsi que la pose de 8 coffrets électriques et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarial dont le projet a été établi et transmis à la commune par Maître Aymeric Cours-Mach.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix POUR) :

- *Autorise la constitution d'un droit réel de jouissance spéciale au profit du SDEC ENERGIE pour l'établissement de la pose d'un câble de distribution publique 230/240V sur une longueur d'environ 83m ainsi que la pose de 8 coffrets électriques sur la parcelle AK 417 située dans le lotissement « Domaine de la Boissière »,*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarial correspondant établi par Maître Aymeric Cours-Mach, notaire de l'étude D&ASSOCIES,*
- *Dit que les frais et honoraires de l'acte seront à la charge du SDEC ENERGIE,*
- *Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

MOBILIER URBAIN – AVENANT A LA CONVENTION

délibération 2023/089

Par convention en date du 28 avril 2010, la commune de Cagny a accepté l'installation sur le domaine public de différents mobiliers urbains destinés à attendre les bus et à informer les usagers des manifestations de la commune.

Par ailleurs, la commune de Cagny s'est développée et a décidé de procéder à une étude globale d'aménagement du cœur de bourg ainsi qu'à l'harmonisation de l'urbanisation de la commune.

Des implantations de mobiliers supplémentaires ont été réalisées :

- Un abri voyageurs publicitaire rue des Coursons
- Un abri voyageurs non publicitaire rue de la Gare
- Un abri voyageurs non publicitaire rue du Petit Sémillon.

La société Cadre Blancs a fourni les mobiliers et effectué les travaux d'implantation. Afin d'amortir les travaux et les investissements, il est proposé de prolonger la convention de trois années supplémentaires soit une échéance au 14 mars 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 POUR) :

- valide l'avenant à la convention CADRES BLANCS,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires

PERSONNEL COMMUNAL

CENTRE DE GESTION DU CALVADOS – CONVENTION D'ADHESION A LA PRESTATION « ACCOMPAGNEMENT AU RECRUTEMENT DE SECRETAIRE DE MAIRIE / DGS

délibération 2023/090

Monsieur le Maire propose de faire appel au service « Accompagnement au recrutement de secrétaire de mairie / DGS » du Centre de Gestion du Calvados pour le remplacement de la secrétaire générale des services et de l'autoriser à signer la convention.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 POUR) :

- Valide la convention d'adhésion à la prestation « Accompagnement au recrutement de secrétaire de mairie / DGS » du Centre de Gestion du Calvados pour le remplacement de la secrétaire générale des services,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires

CREATION DE POSTE

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

délibération 2023/091

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls

agents permanents de la collectivité, surtout avec tous les nouveaux lotissements et dans l'attente du recrutement d'un agent à un poste permanent suite à la démission d'un titulaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 23/10/2023, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35h (35/35^{ème}) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de quatre semaines, jusqu'au 17/11/2023 inclus suite à un accroissement temporaire d'activité au service technique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 361.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix POUR) :

- Décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments, suite à l'accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 h (35/35^{ème}), à compter du 23/10/2023 pour une durée de quatre semaines, jusqu'au 17/11/2023 inclus,
- Dit que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2023,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe que la secrétaire générale a demandé son départ en retraite au 1^{er} juillet 2024. Un agent du service périscolaire et une ATSEM partiront également en retraite en 2024.

AFFAIRES FINANCIERES

SOLIDARITE AVEC LES POPULATIONS MAROCAINES ET LYBIENNES - DON

délibération 2023/092

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe le Maroc et la Lybie, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner les populations soumises à cette situation de guerre.

Sensible aux drames humains, la commune de Cagny tient à apporter son soutien et sa solidarité aux Marocains et aux Lybiens.

La commune de Cagny souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de soutenir les victimes, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de :
 - 500 € pour soutenir le Maroc
 - 500 € pour soutenir la Lybie
- Au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), auprès du service recettes de la DSFIPE (Direction Spécialisée des Finances Publiques pour

l'Etranger) en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes chez dgfip.finances.gouv.fr) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce le Maroc et la Lybie.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix POUR) :

- Décide d'apporter son soutien et sa solidarité aux Marocains et aux Lybiens et de faire un don de :
 - 500 € pour soutenir le Maroc
 - 500 € pour soutenir la Lybie
 - Au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO),
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE - SUBVENTION

délibération 2023/093

Lors du forum des associations, la Ligue de l'Enseignement de Normandie a renouvelé la tenue d'un stand de vente de boissons et nourriture. Afin d'aider les jeunes de nos structures jeunesse à financer leurs activités, la commune a offert des boissons pour un montant de 57,50 € (cinquante-sept euros cinquante centimes). Monsieur le Maire propose, comme les années précédentes, de prendre en charge cette participation de 57,50 € sous forme de subvention qui sera versée à la Ligue de l'Enseignement de Normandie dans le cadre de son autofinancement.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix POUR) :

- Décide de verser une participation à la Ligue de l'Enseignement de Normandie sous forme de subvention d'un montant de 57,50 € (cinquante-sept euros cinquante centimes),
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AJ CAGNY BASKET

délibération 2023/094

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Il est proposé une subvention exceptionnelle de 840 € à l'AJ Cagny Basket pour l'achat de deux paniers de basket en complément pour les entraînements.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix POUR) :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle à l'AJ Cagny Basket de 840 €,
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

DISSOLUTION DU FOYER RURAL - REPRISE DES FONDS DE L'ASSOCIATION

délibération 2023/095

En vue de procéder à sa dissolution, l'association a proposé à la commune de reprendre ses fonds, soit un montant de 43 075,70 € présent sur le livret et 2 050,60 € sur le compte courant, soit un total de 45 126,30 € sous réserve que ces fonds soient consacrés à la réalisation de projets précis.

Ces projets retenus par les membres de l'association comme vu auparavant lors d'un entretien avec Monsieur le Maire et Laurence MAUREY seraient les suivants :

- financement d'un terrain de pétanque dans le parc de la mairie,
- financement de projets pour l'école de type voyage, activités spécifiques, intervenants extérieurs,

- financement partiel de la réalisation d'un pumptrack.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix POUR) :

- *Accepte la reprise des fonds de l'association du foyer rural suite à sa dissolution, soit un montant de 45 126,30 €,*
- *Ces fonds seront consacrés aux projets suivants :*
 - *financement d'un terrain de pétanque dans le parc de la mairie*
 - *financement de projets pour l'école de type voyage, activités spécifiques, intervenants extérieurs*
 - *financement partiel de la réalisation d'un pumptrack*
- *Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL 2 ROUTE DE PARIS - INFORMATION

(Laurence MAUREY, concernée par le sujet, quitte la salle)

Laurence MAUREY, directrice de l'école élémentaire occupait un logement de fonction 2 route de Paris, pour lequel la commune percevait une indemnité de logement.

Elle a été nommée professeur des écoles et ne pouvait plus bénéficier du logement de fonction et avait sollicité le droit de rester dans le logement moyennant le paiement d'un loyer.

Par délibération n° 2009/16 du 10 février 2009, le conseil municipal avait autorisé Laurence MAUREY à rester dans le logement.

Laurence MAUREY étant à la retraite depuis le 30 septembre 2023, Monsieur le Maire précise qu'un nouveau bail doit être réalisé et qu'il est temps de revoir le loyer du logement communal situé 2 route de Paris dont elle est locataire étant donné qu'elle souhaite rester dans ce logement.

Suit une discussion sur le logement qui est mal isolé et les travaux à effectuer.

Monsieur le Maire propose la réalisation d'un bilan énergétique et une estimation du loyer par nos deux agences immobilières. Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à cette proposition.

(Retour de Laurence MAUREY)

GARAGE N° 11 RUE ADOLPHE LEBAUDY – BAIL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

délibération 2023/096

Le local de l'Association des Parents d'Elèves (APE) situé à l'école n'étant plus adapté à ses besoins, l'association a sollicité la commune pour l'octroi d'un garage pour entreposer du matériel, des jeux pour la kermesse et des boissons.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix POUR) :

- *Décide d'attribuer à l'Association des Parents d'Elèves le garage communal n° 11 situé rue Adolphe Lebaudy, à titre gracieux,*
- *Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX

délibération 2023/097

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5, Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (article L 731-3 du code général de la fonction publique),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Monsieur le Maire propose d'attribuer des chèques cadeaux aux agents suivants de la collectivité : titulaires, stagiaires, contractuels à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes : chèque cadeau de 80 € par agent et 30 € par enfant jusqu'à 17 ans révolus. Ces chèques cadeaux seront distribués début décembre.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix POUR) :

- approuve l'attribution de chèques cadeaux de Noël selon les modalités ci-dessus mentionnées,
- donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

SPORTS – LOISIRS - CULTURE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES – ASSEMBLEE GENERALE DU 18/09/2023

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Les membres du nouveau bureau sont les suivants :

- Présidente : Vanessa LECOEUR
- Vice-Président : Baptiste LELIEVRE
- Trésorière : Florence GALAND
- Trésorière adjointe : Aurélie GUILBERT
- Secrétaire : Emile ANNE
- Secrétaire adjointe : Julie NEAUD

De nombreuses actions ont été réalisées, ce qui a permis d'attribuer 5 900 € à l'école. L'association est très dynamique.

COMITE DE JUMELAGE – ASSEMBLEE GENERALE DU 20/09/2023

(Rapporteur Sophie PHILIPPE)

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- Bilan des activités : marché de Noël, soirée raclette et visite des anglais.
- Bilan financier : solde de clôture de l'exercice : + 5 381,68 €.
- Election du nouveau bureau : sont maintenus dans leur fonction :
 - o Président : Eric VOIRET
 - o Secrétaire : Rachel LECARDONNEL
 - o Trésorier : Jean-Luc CARL
- Modification des statuts : le titre et l'objet des statuts sont modifiés afin d'élargir des échanges avec tous les pays européens et pas uniquement l'Angleterre.
- Les montants des adhésions restent inchangés.

CREA FLEURS – ASSEMBLEE GENERALE DU 3/10/2023

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Les membres du bureau sont les suivants :

- Présidente : Catherine PAVIE
- Vice-Présidente : Agnès BESNIER
- Secrétaire : Nicole RIOU
- Trésorière : Martine LEVERT

Le cours est composé de deux groupes, l'un de 10 membres et l'autre de 11 membres.

L'adhésion est de 10 € pour les Cagnais et 20 € pour les extérieurs.
Pour chaque cours, une participation de 20 € est demandée aux membres.
L'association participera au marché de Noël.
Les cours se passent dans une bonne ambiance.
Il est signalé un manque de tables.

CLUB DE TENNIS – ASSEMBLEE GENERALE DU 6/10/2023

(Rapporteur Antoine BARBULEE)

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- Bilan moral et sportif : 74 licenciés pour la saison 2022-2023, 6 événements organisés, des équipes en compétition et des championnats en individuels.
Des stages sont proposés lors des vacances scolaires, 50 adhérents prennent des cours de façon régulière une fois par semaine.
- Bilan financier et perspectives : un résultat négatif de fin d'exercice : - 6 720 ,46 €. Monsieur le Maire précise que le report des années précédentes n'étant pas indiqué, le solde sera à revoir. A noter une régularisation des cotisations URSSAF payée sur la dernière saison qui a pénalisé le club financièrement.
- Il a été décidé une augmentation conséquente des tarifs des cours.
- Les membres du bureau n'ont pas été renouvelés et le club ne fonctionne plus qu'avec deux personnes.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE RENTREE DES ASSOCIATIONS DU 21/09/2023

(Rapporteur Laurence MAUREY)

La quasi-totalité des associations était présentes à cette réunion de rentrée.

Les points suivants ont été abordés :

- Mise en place d'une procédure pour la mise à disposition des biens municipaux avec la création d'une convention de mise à disposition et une liste complète du matériel.
- L'association Anim' Cagny pourra utiliser la salle omnisport pour le marché de Noël.
- Planification des animations 2024.
- Label « Terre de jeux 2024 » : le club de basket est le seul intéressé pour organiser des animations lors de la semaine olympique et paralympique. L'école organisera une animation sur le temps scolaire.

COMPTE RENDU DE LA REUNION D'ORGANISATION DE L'EXPOSITION DE LA REPRODUCTION DE LA TAPISSERIE DE BAYEUX

(Rapporteur Magali LONCLE)

L'exposition est organisée par la mairie et l'association Anim' Cagny. Elle aura lieu du vendredi 3 novembre après-midi au dimanche 5 novembre 2023 à la salle des fêtes.
Les modalités d'organisation (matériel, logistique, communication) sont mises en place.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSION VOIRIE DU 20/09/2023

(Rapporteur Michel DECAMBOS)

Les points suivants ont été abordés :

- Panneaux d'interdiction aux véhicules supérieurs à 3,5 T sur les différents axes de la commune
- Réfection de trottoirs impasse des Charmes
- Aménagement de l'accès et trottoirs impasse des Blés

- Changement du sens de la priorité du gabion de la rue des Coursons
- Sens unique rue de la Loge Vinian et rue du Petit Bois
- Sens giratoire place Gauderlot
- Création d'une allée dans le lotissement Martenat (prévision 2024)
- Signalisation horizontale : liste 2023
- Aménagement du trottoir : emplacement RD 613 près du kebab
- Emplacement pour véhicule prioritaire devant la pharmacie
- Réparation du trottoir et du conduit d'eau pluviale route de Troarn
- Réflexion sur l'aménagement d'un parking avenue du Parc devant le gymnase du Petit Bois (prévision 2024)

COMMISSION BATIMENTS DU 28/09/2023

(Rapporteur Michel DECAMBOS)

Le bureau d'études IGC a remis une étude de faisabilité concernant la réhabilitation énergétique et la restructuration de la mairie. Un diagnostic complet de la mairie a été réalisé (toitures, murs extérieurs, intérieurs, plancher bas, menuiseries, plomberie, équipements sanitaires, gaz et chauffage, ventilation, électricité) pour le sous-sol, le rez-de-chaussée et l'étage.

Le bureau d'études IGC a proposé des aménagements avec des travaux de base et de restructuration fonctionnelle pour un coût prévisionnel de 329 448,56 € HT et des travaux de réhabilitation énergétique.

Il a été proposé deux scénarios pour les travaux de réhabilitation énergétique : le scénario 1 avec une réduction des consommations de 40 % (Label BBC Réno) pour un coût prévisionnel de 125 442,40 € HT et le scénario 2 avec une réduction des consommations de 60 % (Décret Tertiaire) pour un coût prévisionnel de 309 689,60 € HT.

Ce qui ferait un total général de 454 890,96 € si le scénario 1 est retenu et 639 138,16 € HT avec le scénario 2 (avant subventions).

Michel DECAMBOS rappelle que la loi Climat et Résilience a pour objectif de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre et que de nouvelles obligations seront établies pour les bâtiments publics.

Pascal GENISSEL estime qu'il est préférable de choisir le scénario 2 avec une réduction des consommations de 60 %.

Guillaume LECOEUR s'interroge sur la solution apportée par le nouvel aménagement : peut-on être sûr que cette proposition d'aménagement sera appropriée face à l'évolution de la commune ? Le nombre de bureaux est-il suffisant ?

Pascal GENISSEL précise que l'étage est sous-employé et qu'il sera aménagé pour cela.

Guillaume LECOEUR souligne que le but est d'avoir un meilleur outil de travail.

Pascal GENISSEL évoque les subventions au titre du fonds vert dont il faut profiter.

Michel DECAMBOS informe du planning établi par le bureau d'études IGC sur l'hypothèse de travaux en site non occupé en une seule phase pour les travaux de base et le scénario 2. Dans cette hypothèse, les travaux commenceraient le 18/10/2024.

L'intervention en milieu occupé et le découpage en phases impactera fortement le délai de réalisation des travaux.

Pascal GENISSEL interroge : le personnel administratif restera-t-il dans la mairie pendant les travaux ?

Michel DECAMBOS répond que le personnel administratif pourrait travailler dans la salle des associations ou la salle du Parc.

Monsieur le Maire évoque plutôt l'installation de bureaux modulaires en raison du bruit qui sera fait dans la mairie pendant plusieurs semaines et précise que cette question sera débattue en commission.

Michel DECAMBOS indique que la prochaine réunion de la commission bâtiments aura lieu le 6/11/2023 à 18h.

COMMISSION INFORMATION – COMMUNICATION DU 2/10/2023

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Les membres de la commission ont travaillé sur le calendrier 2024 et les cartes de vœux.

COMMISSION URBANISME DU 5/10/2023

(Rapporteur Pascal GENISSEL)

Les conformités des permis de construire du Hameau du Bois ont été vérifiées.

Les 10 et 11 novembre, la société Cogedim fera la promotion de la commercialisation de son projet à La Boissière.

Logéo Seine prévoit une réunion publique le 27/11/2023 dans la salle du conseil municipal de la mairie à 18h pour le lancement commercial de la 1^{ère} tranche du lotissement du Clos du Saulnier. Cela concerne neuf logements seniors et six logements en accession à la propriété.

COMMISSION CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT DU 11/10/2023

(Rapporteur Magali LONCLE)

Les points suivants ont été évoqués :

- Pumptrack : la version définitive du projet a été reçue. Le lancement d'un second plan 5000 équipements a été annoncé. La commune attend le début d'année 2024 afin de connaître les modalités de ce plan pour pouvoir bénéficier d'une subvention.
- Projet de plantation d'arbres devant la mairie.
- Fête de Cagny.
- Il a été demandé par des agents de la mairie la création d'une carte plastifiée pour l'accès des administrés à la déchèterie afin de rationaliser le temps des agents du service technique.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ES DUNES – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31/08/2023

(Magali LONCLE, rapporteur)

Le conseil communautaire :

Suite au renouvellement intégral des Elus d'Argences,

- modifie les listes des membres aux instances suivantes :
 - o Commissions thématiques
 - o Commission d'Appel d'Offres
 - o Caen Normandie Métropole
 - o Comité syndical du pôle métropolitain Réseau Ouest Normand
 - o AUCAME
 - o Commission Intercommunale des Impôts Directs
- Approuve la passation de la convention d'assistance juridique avec le cabinet Juriadis afin de sécuriser les procédures liées à la compétence aménagement de l'espace de la CDC.

- Approuve la passation de la convention territoriale globale avec la CAF et les communes d'Argences, Cagny, Bellengreville, Frénoville, Moulst-Chicheboville et Valambray pour la période 2024-2028.
- Sollicite une subvention auprès de la Région Normandie pour la réalisation des pistes cyclables du cœur de bourg de Cagny, dans les mêmes conditions que la demande initiale.
- Nomme Stéphane AMILCAR au sein du conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL Normantri.

CDC VAL ES DUNES – LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28/09/2023

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu la liste des délibérations du conseil communautaire du 28/09/2023 et que celle-ci a été diffusée. Le procès-verbal du dernier conseil communautaire sera présenté lors du prochain conseil municipal.

CDC VAL ES DUNES – RAPPORT D'ACTIVITES 2022

délibération 2023/098

Le rapport d'activités 2022 de la CDC Val ès dunes a été communiqué aux membres du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix POUR) :

- Prend acte de la communication du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes Val ès dunes,
- Donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

AFFAIRES DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations suivantes sont communiquées aux membres du conseil municipal :

1. Visite de Cagny proposée aux agents communaux : Jean-Paul HAUGUEL propose une visite guidée de Cagny aux agents communaux. Les intéressés ont été nombreux à s'inscrire.
2. Présence des conseillers municipaux à l'exposition de la tapisserie de Bayeux : il est proposé aux conseillers municipaux de participer à des permanences durant cette exposition.

PLANNING DES REUNIONS

Le planning des réunions couvrant la période de septembre 2023 à décembre 2023 est communiqué aux élus.

QUESTIONS DIVERSES

Michel DECAMBOS précise qu'une subvention au titre de la DETR pourrait être accordée pour les travaux d'aménagement de la mairie ainsi que pour la réalisation du pumptrack.

Pascal GENISSEL rappelle qu'il a envoyé aux conseillers municipaux le compte rendu de la commission aménagement de la CDC Val ès dunes dans lequel la modification du PLU de Cagny est mentionnée.

Magali LONCLE évoque le voyage de trois classes de l'école pour un coût de plus de 27 000 €. Elle précise qu'une partie des fonds de l'association du foyer rural sera reversée à la commune lors de

sa dissolution, ce qui financerait une partie de ce voyage mais elle souhaiterait un accord de principe du conseil municipal pour l'octroi d'une subvention pour la partie restante. Les membres du conseil émettent un avis favorable.

Guillaume LECOEUR interpelle sur le montant élevé du coût du voyage.

Monsieur le Maire précise que la commune a de la chance de disposer de personnel enseignant prêt à organiser un voyage scolaire et que pour les prochains voyages scolaires, des règles pour l'attribution de subventions seront définies avec notamment un prix forfaitaire par élève. Ce qui évitera une trop forte participation future.

Nelly LEBOUCHER indique qu'elle a loué la salle des fêtes le dernier week-end et que les tables sont en très mauvais état.

Magali LONCLE répond qu'il est prévu d'acheter des tables l'année prochaine.

Guillaume LECOEUR ajoute qu'il manque sept ou huit tables.

David BOUDET évoque les barrières qui ont été remises devant les bâtiments publics suite au plan vigipirate et souhaiterait que la commune investisse dans de vraies barrières, plus jolies, comme ce qui a été réalisé à l'église.

Magali LONCLE précise que le plan vigipirate ce n'est pas fait pour faire joli.

Monsieur le Maire indique que, si tel était le cas, les barrières seraient installées en permanence de manière fixe. Il explique que les dispositifs du plan vigipirate peuvent être amenés à évoluer, notamment par rapport aux distances de sécurité et qu'en conséquence la commune continuera à installer ces barrières mobiles.

Puis David BOUDET interroge sur le futur du site de la Sucrerie. Monsieur le Maire répond que la CDC ayant préempté, l'affaire est toujours en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Le secrétaire de séance,
Antoine BARBULEE



Le Maire,
Eric MARGERIE



